



Organisation du travail et projet associatif

Contexte de travail

La prise de poste s'effectue au sein d'une petite équipe de permanents où le concept de responsabilité partagée est opérant. L'absence de relations hiérarchiques au sein de l'équipe et le principe de coordination fonctionnelle s'entendent comme une vision partagée du projet associatif avec des valeurs communes : hospitalité, accueil, convivialité, bienveillance entre autres.

Ce contexte de travail se justifie pour deux raisons principales. D'une part, pour des raisons de vision globale et d'investissement dans le projet associatif. Et d'autre part, pour des raisons politiques dans le sens où cela contribue à faire du lieu de travail un lieu d'apprentissage et de développement de compétences.

Les valeurs de coopération et de solidarité d'équipe sont fortes et s'exercent tant dans la pratique que dans l'échange de compétences. Ainsi le travail et sa répartition s'effectue lors des réunions hebdomadaires de coordination, en fonction des fiches de postes et des spécificités de chacun tout en prenant en compte l'équilibre global des activités.

La responsabilité partagée et la co-régulation s'exercent au sein de l'équipe des permanents et plus largement dans un équilibre de politique associative.

La politique associative

L'association repose sur le bénévolat, c'est pourquoi les liens avec les bénévoles ont une place importante dans le travail. Il s'agit d'accueillir tou-ttes les bénévoles, de coordonner les actions et de penser au bien-être du ou de la bénévole.

Le CA est une instance de régulation et de médiation qui veille aux enjeux salariaux et budgétaires en cohérence avec le projet associatif. La politique associative et les projets sont décidés tant par les permanents que par les bénévoles lors des réunions mensuelles.

Les réunions mensuelles permettent de décider et de se prononcer sur les projets d'activités de l'association. Ainsi les permanents contribuent au débat et mettent en œuvre les décisions prises par les bénévoles, quelles qu'elles soient.

La politique associative repose aussi sur une politique financière transparente telle que définie dans les statuts. Ainsi les permanents incarnent et appliquent cette politique financière propre au projet associatif auprès des partenaires et bénévoles. Les permanents portent les valeurs associatives et en sont les garant-es dans la représentation et le travail quotidien.

La politique associative repose aussi sur les valeurs de bien-être de chacun et chacune, d'accueil de la personne et d'apprentissage pour tou-ttes. L'association est un espace de développement de projets innovants, citoyens et ludiques où la prise d'initiative est possible ainsi que le droit à l'erreur.

Méthode de travail

De nombreux outils de travail ont été mis en place à l'association afin d'assurer un fonctionnement simple tout en étant rigoureux. Les réunions hebdomadaires et les réunions mensuelles en sont les temps forts. Les décisions une fois prises sont assumées par l'équipe, le dialogue est important tant avec les bénévoles qu'au sein de l'équipe permettant de solutionner, de débattre et d'adopter une position commune. Sur le terrain, la co-animation et la co-coordination de projets sont des méthodes de travail.

Les qualités inhérentes à ce contexte de travail sont l'autonomie et la capacité à se tourner vers le collectif, une adhésion forte au projet associatif, des capacités de questionnement, un réel sens du public et l'envie de défendre et de pérenniser un projet associatif attaché aux valeurs de l'éducation populaire et à la construction d'un monde plus juste et plus solidaire. Et pour y répondre nous mettons en place des temps de dialogue, de suivi et de transmission. Et notre bonne humeur.